L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 4 MARS 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBERT,
IMPRIMEURS - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10 par semestre, $5; par trimestre, $2.50.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à leur rang de tête dans la diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera pas 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents cette ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI MATIN, 4 MARS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—Grande vente sans réserve d'un stock complet de marchandises sèches, bonneterie, linges, chaussures, chapeaux, &c.

Par S. Guinault, à 10 heures, rendez-vous St Phillippe et Claiborne—Un fonds de magasin de groceries.

☞ Achetez vos cassolettes et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Ursulle Levée.

Grande vente de Marchandises sèches.—Aujourd'hui, lundi, à onze h., il sera vendu, à la salle d'encan de MM. Hoffman & Marks, à leur salle d'encan de la rue de Chartres No 36, un riche assortiment de marchandises sur lequel nous appelons l'attention du commerce. Il sera vendu aussi du linge de table neuf, et 200 lots d'habillements et d'habits qui ont été sauvés au dernier incendie de la rue Poydras, et surtout beaucoup d'articles de coton en cet article-vente, sans être plus grandes de la saison, sera sans réserve. Voyez l'annonce.

Les Trois Bills de Finance.

Nous avons mentionné dans notre dernier rapport sur la séance de la Chambre, les trois bills de finance conçus par le comité pour assurer le Trésor de l'Etat, c'est-à-dire pour lui créer des ressources pécuniaires, et pour légaliser les diverses émissions des billets de ville et pourvoir au rachat de ces billets. Les trois bills se combinent de manière à ce que la teneur de l'un ne peut être bien comprise que si elle est rapprochée de la teneur des autres. La ville et l'Etat y sont tous deux intéressés, et leurs intérêts sans se confondre, marchent ensemble vers le même but, la liquidation d'un passé qui a rendu indispensable l'emploi de papier-monnaie. Nous devons donc de ces trois bills un exposé coloriel afin qu'on puisse mieux juger de leur portée.

Par le premier, le gouverneur est autorisé à émettre des bons en coupures non au-dessous de $5 et non au-dessus de $1,000 chacun, portant un intérêt de six pour cent par an, payable par remettre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, jusqu'à concurrence de trois millions de piastres. Le principal desdits bons devra être remboursé dans les 10 ans de leur date. Ils seront vendus après 60 jours de notice, aux plus offrants, si les autorités d'Etat trouvent que les enchères sont acceptables; sinon, ces mêmes autorités pourront vendre les bons de la manière et à l'époque qui leur paraîtront le plus convenable pour les intérêts de l'Etat.

Ces bons seront payables au-porteur. Ils seront la signature du gouverneur et celle du secrétaire d'Etat; ils seront enregistrés au bureau de l'auditeur. Les coupons d'intérêt seront signés et timbrés par le trésorier d'Etat, et payables à la Nouvelle-Orléans ou à New-York.

Chaque année l'auditeur et le trésorier de l'Etat, le 1er jundi de janvier, mettra à part la somme de $75,000 à prendre sur les recettes du trésor, et s'il n'y a pas assez d'argent au Trésor pour remplir l'objet du bill, cette même somme sera prélevée sur le premier argent qui arrivera dans le trésor de l'Etat. Le dernier samedi de chaque mois tout le montant accumulé alors en fonds d'amortissement sera converti en certificats ou billets qui seront la même jour cancellés et détruits par le Trésorier de la ville, agissant conjointement avec le Contrôleur, en présence du président des comités de finance des deux chambres de ville et de l'Auditeur d'Etat, dont le devoir sera, d'être présent au moment désigné. Un état détaillé de chaque opération, avec les signatures des parties contractantes, sera enregistré au bureau de l'Auditeur d'Etat et au bureau du Contrôleur de ville, et sera tenu dans un livre spécial toujours ouvert à l'inspection du public.

Il est expressément disposé par ce troisième bill que la dite addition ne sera continuée jusqu'à ce qu'un montant suffisant pour racheter les certificats ou billets légalisés ait été ainsi racheté, mais non au-delà, et que telle nécessité de la ville ne pourra redonner si billets ni certificats.

Une dernière disposition du bill est la reconnaissance précédente qui donne dès à la Nile Orleans toute émission légale de billets ou de certificats de dette sous forme de papier-monnaie. Pour quelque usage que ce soit, excepté telle émission autorisée par le premier bill, pouvoir assistance pécuniaire au Trésor de l'Etat.

Voici maintenant, en quelques lignes, le résumé rationné de ces dispositions légales:

La ville, qui a du crédit, fera une nouvelle émission de $2,500,000 en faveur de l'Etat, qui en a fort peu. Cette émission sera comme un prêt sans intérêt à l'Etat qui donnera en garantie des bons pour une valeur de trois millions. Ces bons, à mesure qu'ils seront vendus, serviront à rétablir la circulation de la ville prêtée à l'Etat; et l'Etat s'oblige à racheter en premier lieu, avec le montant de ces ventes de bons, les certificats de dette qui se sont accumulés au trésor de la Nlle Orléans.

Quant à l'ancienne circulation de la ville, où l'Etat n'est pour rien, au fonds d'amortissement est créé au moyen d'une taxe additionnelle fixée par le bill à un quart de un pour cent. Cette taxe pourra produire $400,000 par an au plus. Nous aurons donc la taxe additionnelle pour neuf ans au moins.

On aurait pu amortir la dette sans addition de taxe, en entrant franchement dans une voie de réforme. Ce moyen le plus naturel étant écarté, nous craignons beaucoup pour les contribuables que l'année prochaine on leur demande un demi pour cent au lieu de un quart; dans deux ans les trois quarts au lieu du demi, et enfin dans trois ans le 1 pour cent.

Nous ne voyons pas, en effet, comment on fera face au déficit d'un million que nous avons signalé dans un de nos articles. Il est donc possible que cette taxe additionnelle, dite spéciale, devienne permanente comme cela est arrivé à tant de taxes de ce genre et que cette imitation excessive de papier-monnaie municipal, imaginée dans la bonne intention de relever le crédit de l'Etat, le fasse sombrer plutôt, en unissant considérablement au crédit de la ville, dans un moment où le papier des Etats-Unis est déjà trop abondant.

Le 4 Mars.

Nous ne voulons pas attrister la journée de fête qui se prépare ni la fin du carnaval par de sombres réflexions sur la politique du pays. Constatons seulement que le 39me Congrès a pris fin en passant plusieurs bills anti-constitutionnels par-dessus le veto du Président. On trouvera dans nos dépêches le résumé du veto sur le bill militaire dit de reconstruction. C'est une protestation digne et ferme du premier magistrat du pays contre le régime du sabre que vient inaugurer une assemblée républicaine. Le Congrès a répondu à ce dernier avertissement par un vote de 153 voix contre 47 dans la Chambre, et de 28 contre 10 au Sénat. Le veto a été donné un million des nôtres infécents du parti vainqueur. Il y avait de quoi rire, en effet. C'était le glas funèbre de la liberté qui sonnait en même temps que la dernière heure du tren te neuvième Congrès de triste mémoire.

Le quarante-unième Congrès s'assemble aujourd'hui, en plein carnaval, au milieu des jours gras. Pourra-t-il mieux que ce qu'auquel il succède, se faire une idée des devoirs que lui impose la Constitution? Ira-t-il plus loin dans cette route fatale où le parti radical entraîne le pays avec un aveuglement sans pareil? Sa composition est pire encore que celle du Congrès précédent qui lui a frayé la voie et qui lui a légué le soin de renverser les deux grands pouvoirs de l'Etat, déjà si fortement ébranlés, qui oppossent encore un frein au déchaînement des passions et de l'ambition des radicaux. Il n'y a donc rien à espérer mais tout à craindre de la session qui va s'ouvrir.

La fête des Pompiers.

La fête annuelle des pompiers est toujours un événement pour la population orléanaise. En voyant défiler dans nos rues la procession des différentes compagnies, musique en tête, bannières déployées, avec leurs pompes en leurs sebelles élégamment ornées, on se souvient des rudes travaux accomplis dans le courant de l'année, des actes de courage et de dévouement pour lesquels ces braves citoyens risquent si souvent leur existence, et de la noble émulation qui les fait rivaliser de zèle dans les incendies, et chacun s'associe de cœur et d'une aux manifestations de sympathie qui les accueillent par tout sur leur passage.

Nous publions, dans notre partie anglaise, le programme détaillé de la fête et l'ordre de marche des différentes compagnies. Nous en résumerons ici ces principales dispositions.

Le département des incendies est convoqué pour neuf heures du matin, rue du Canal. La première division, composée des compagnies indiquées dans le programme, se formera sur le côté nord de la rue du Canal, la tête de la colonne s'appuyant sur la rue Royale et s'étendant à l'Est, sous la direction de l'assistant ingénieur Philip McCabe. Cette division se fermera sur la rue du Canal, la tête de la colonne s'appuyant sur la rue Royale et s'étendant à l'ouest, sous la direction de l'assistant ingénieur H. Faith. La troisième division se formera sur le côté sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant sur la rue St Charles et s'étendant à l'est, sous la direction de l'assistant ingénieur Joe Jacobs. La quatrième division se formera sur le côté sud de la rue du Canal, la tête s'appuyant sur la rue St Charles et s'étendant à l'ouest, sous la direction de l'assistant ingénieur Charles Smith.

La procession se formera en ligne aux positions indiquées, à dix heures précises et se mettra en marche en suivant l'itinéraire suivant: rues Royale, Esplanade, Claiborne, Camp, Julie, Carondelet, St André, Prytania, Premier, Magazine, Felicité, Annonciation, Calliope, Magazine, Delord, St Charles et Canal où la procession sera débandée.

Douze coups frappés par le télégraphe d'alarme donneront le signal du départ.

En tête de la première division marcheront le grand marshal E. N. Marks et ses aides, en tête de la seconde l'ingénieur en chef Jacob Leidner; ses assistants seront chacun à la tête de leur division.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Mardi prochain, la salle devant être livrée de bonne heure pour le grand bal masqué de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, le spectacle commencera à six heures et demie précises. Le plancher de la salle sera l'autorité de l'acte dont celui-ci forme le supplément, sont par le présent engagés et restreint dans les mains de l'agent fiscal créé par ledit acte, jusqu'à ce qu'ils soient vendus, comme dépôt spécial et garantie pour le paiement desdits billets; et il sera du devoir du contrôleur et du trésorier d'Etat, toutes les fois que quatre millions de ces bons seront vendus, d'en employer sans délai le montant au rachat desdits billets. Les billets ainsi rachetés seront immédiatement cancellés, et l'auditeur et le trésorier ne pourront se servir en aucune manière et pour aucun but du montant des bons vendus, avant que lesdits billets, dans sonc empire de cet acte, aient été rachetés, cancellés et remis à la Nouvelle-Orléans.

Le auditeur et le trésorier de l'Etat sont par le présent autorisés à recevoir de la ville et de la Nouvelle-Orléans, comme prêt sans intérêt, l'émission de $2,500,000, et ce montant ainsi reçu sera immédiatement employé par les officiers d'Etat à racheter les certificats de dette émis par l'Etat sous les clauses de l'acte du 9 février 1866.

Les officiers d'Etat seront en outre obligés de racheter en premier lieu la portion des certificats de dette, et ont passés dans le Trésor de la ville ou qui pourront plus tard y être reçues et émonte toute l'émission portée au crédit des différents fonds au Trésor de l'Etat, et ces mêmes officiers, Auditeur et Trésorier, devront cancelles tous ces certificats, dressés qu'ils seront rachetés, en présence du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat.

Nous apprenons par le troisième bill que toutes les émissions de billets de ville faites jusqu'ici s'élèvent à $3,000,000, qui sont maintenant en circulation. Elles seront légalisées le jour où l'acte sera été adopté par la Chambres.

Le conseil communal de la Nlle Orléans devra, et autorisation lui est donnée à cet effet, pouvoir annuellement, dans le mois de janvier une ordonnance levant une taxe spéciale de UN QUART DE POUR CENT sur toutes les propriétés réelles ou personnelles, sujettes à être taxées en addition à la taxe actuelle.

Le montant provenant de la sera chaque jour déposé par le Trésorier dans les mains de l'agent fiscal de la ville, lequel agent placera ce montant sur-le-champ d'un fonds qui sera appelé FONDS DE RACHAT DES BILLETS DE VILLE, et il n'en sera jamais tiré pour ces effet. Le dernier samedi de chaque mois tout le montant accumulé alors en fonds d'amortissement sera converti en certificats ou billets qui seront la même jour cancellés et détruits par le Trésorier de la ville, agissant conjointement avec le Contrôleur, en présence du président des comités de finance des deux chambres de ville et de l'Auditeur d'Etat, dont le devoir sera, d'être présent au moment désigné. Un état détaillé de chaque opération, avec les signatures des parties contractantes, sera enregistré au bureau de l'Auditeur d'Etat et au bureau du Contrôleur de ville, et sera tenu dans un livre spécial toujours ouvert à l'inspection du public.

Il est expressément disposé par ce troisième bill que la dite addition ne sera continuée jusqu'à ce qu'un montant suffisant pour racheter les certificats ou billets légalisés ait été ainsi racheté, mais non au-delà, et que telle nécessité de la ville ne pourra redonner si billets ni certificats.

Une dernière disposition du bill est la reconnaissance précédente qui donne dès à la Nlle Orléans toute émission légale de billets ou de certificats de dette sous forme de papier-monnaie. Pour quelque usage que ce soit, excepté telle émission autorisée par le premier bill, pouvoir assistance pécuniaire au Trésor de l'Etat.

Voici maintenant, en quelques lignes, le résumé rationné de ces dispositions légales:

Dans le Quatrième District: un grand bal donné dans la salle de Paul Lacroix, par jeudi au profit des Sloot-Dandings. Il y a eu également dans le Troisième District et à Algier.

NOMINATIONS. — Le colonel Gerard Stith a été nommé candidat à la place d'alderman du Premier District, et John T. Plaisance à celle d'assistant alderman du Premier Ward, dans le même District. L'élection a lieu lundi prochain.

ACCIDENT CAUSÉ PAR UNE EXPLOSION D'HUILE DE CHARBON. — Vers 7 heures samedi soir, une jeune dame, demeurant rue Lafayette No 200, a été sérieusement blessée par l'explosion d'une cantine d'huile de charbon. M. Mclntyre, le maître de la maison, a été atteint lui-même. On ne dit pas comment l'accident est arrivé.

TRISTE RÉSULTAT DE L'IVROGNERIE. — Un nommé Daniel Bakley a été conduit à l'hôpital hier soir, avec son poignet ensanglanté. Il avait cassé les vitres d'une fenêtre pendant qu'il était sous l'influence de la boisson.

Le steamer *George Washington*, parti de New York le 23 février, avec un chargement complet et des passagers, est entré, hier, dans notre port. Voir la partie anglaise pour le nom des passagers.

Europe.

Nous avons reçu hier des journaux de Paris jusqu'au 12 février. Nous y trouvons les nouvelles suivantes:

Le *Moniteur* publie un rapport du maréchal Niel, ministre de la guerre, suivi d'un décret qui élargit les cadres de la cavalerie.

Il n'est pas encore décidé si le prince royal de Prusse viendra à Paris pour l'ouverture de l'Exposition, ou seulement pour la distribution des prix.

Les préparatifs faite à l'ambassade prussienne pour recevoir Son Altesse Royale sont presque terminés.

On signale l'arrivée à Berlin du comte de Flandres. L'accueil qui lui a été fait par le roi de Prusse laisse peu de doute sur le prochain mariage du prince avec une princesse de Hohenzollern.

Lord Cowley est parti pour un congé de six semaines, qu'il va passer en Angleterre. Il ne reviendra à Paris qu'à l'époque où le prince de Galles s'y rendra comme président de la commission des exposants anglais.

C'est M. Fane qui, avec le caractère de plénipotentiaire, remplace temporairement lord Cowley, dont le successeur définitif sera, croit-on, à Londres, lord Lyons.

Divers journaux anglais publient des dépêches télégraphiques de Madrid, annonçant qu'il se prépare d'importantes réformes pour les îles coloniales et dans le système tributaire des Antilles.

Le gouvernement portugais a présenté à la Chambre un bill pour l'abolition immédiate de l'esclavage dans les possessions portugaises.

La crise ministérielle, en Autriche, touche à sa fin. Un télégramme de Vienne que nous recevons ce matin annonce la publication d'une lettre impériale qui relève la route de Belcredi de ses fonctions, et nomme M. de Beust président du conseil et le charge provisoirement des ministères d'Etat et de police.

Nous recevons d'une personne bien informée, dit la *Nouvelle Presse Libre*, quelques indications remarquables de la situation. Contrairement aux Diètes provinciales, au lieu d'avoir lieu lundi prochain, ne se fera que le lundi suivant Pâques. Il paraît qu'il sera soumis à cette assemblée un message impérial disant que le Reichsrath extraordinaire est devenu sans objet, la transaction avec la Hongrie étant arrivée à bon terme, et qu'il convient, en conséquence, de convoquer le Reichsrath constitutionnel tel que le prescrit la constitution de février.

Nous apprenons, par une dépêche particulière, que l'émeute dont il a été question dans le Tyrol méridional avait uniquement pour cause la cherté du pain.

Ce qui a fait croire un moment à la gravité de cet incident, quoiqu'en avait aucune, ce sont les mesures de répression qui ont été prises.

On lit dans l'*Avenir* les nouvelles et graves dont nous lui laissons la responsabilité:

On dit que le roi Victor Emmanuel se rendra à Paris au printemps pour visiter l'Exposition. Dans les provinces de la vallée du Pô, entre Turin et de M. de Bismark aux Tuileries, le voyage du prince Humbert à Vienne, qui a été relevé à la fin de ce mois, pourrait être de nouveau retardé et même abandonné.

Il Nuovo Diritto prétend que le bruit court que le consul italien à Smyrne aurait été grièvement maltié.

On écrit de Constantinople que Server Effendi est arrivé à Candie, porteur de pouvoirs qui l'autorisent à reconnaître l'autonomie de cette île de Crète et à la placer sur le même pied que Samos. Un prince chrétien serait chargé de l'administration de l'île, et la Porte recevrait un tribut dont le chiffre n'est pas encore fixé.

Le gouvernement ottoman prépare, en outre, une série de mesures de nature à concilier les différentes nationalités de l'Empire.

Nous recevons les télégrammes suivants qui résument les discours prononcés par le président de la Chambre des députés et le roi de Prusse à l'occasion de la clôture de la session:

Berlin, 8 février.

Dans le discours de clôture, le président de la Chambre a déposé à dit que le peuple est l'histoire jugeraient les travaux de cette session. Le président a ajouté que l'accord des trois pouvoirs législatifs dans toutes les questions capitales était le gage de la ferme volonté du peuple prussien d'entrer courageusement, uni au roi et à la Constitution dans la situation nouvelle que la guerre de 1866 a créé à l'Etat prussien.

Berlin, 9 février.

La session a été close aujourd'hui par un discours royal dont voici le résumé:

Sa Majesté remercie les Chambres de leur concours, qui a mis le gouvernement de la mesure à réaliser les espérances qu'il avait conçues pour cette session. Le roi espère que les expériences faites pendant les années qui s'écoulent, et de la juste sentiment des conditions fondamentales de la vie constitutionnelle, empêcheront désormais tout renouvellement du conflit. Les Chambres, en accordant les crédits nécessités pour l'armée et la flotte, ont montré l'intention de maintenir ce qui a été conquis.

Le roi attend avec confiance que les provinces nouvellement-acquises participent avec un dévouement croissant au développement de la Prusse. L'entente, qui vient d'être parée, des lieux représentants au Parlement prussien, affermira chez elles le sentiment de solidarité qui les lie à la Prusse. Les actes qui seront donnés au développement de tous les germes de la prospérité publique, comme la Prusse y est habituée de la part de son gouvernement, leur fera sentir les bienfaits de l'union avec la Prusse.

Après avoir résumé les travaux de la session, le roi termine ainsi:

"Le fait que le projet de Constitution de la Confédération du Nord a été adopté par tous les gouvernements alliés de la Prusse, m'autorise à espérer que le peuple allemand, des qu'il aura conservé la paix à l'intérieur et à l'extérieur, pourra enfin jouir, sur la base d'une organisation unitaire, telle que l'Allemagne l'avait vainement désirée à travers des luttes sanglantes, des avantages auxquels il était appelé par la Providence, par sa force naturelle et par la marche de sa civilisation."

"Je regarderai comme la plus belle gloire de ma couronne que Dieu m'ait appelé à faire servir la puissance de mon peuple, fort par sa fidélité, sa valeur et sa civilisation, au rétablissement d'une union durable des populations allemandes et de leurs souverains. J'ai confiance en Dieu, qui nous a conférés dans sa grâce, et qui nous fera atteindre ce but."

LA SITUATION AUX ETATS-UNIS.

Nous ne nous trompons pas, lorsqu'il y a près de six ans déjà, appréciant le vrai caractère de la guerre civile aux Etats-Unis en disant dans que le parti radical pourrait bien mettre la solution de l'esclavage que l'asservissement des Etats du Sud. Les mêmes politiques et économiques entre les deux parties de l'Union américaine était profond et invétéré. La question de l'esclavage n'en était pas l'étincelle qui a mis le feu aux éléments inflammables longtemps accumulés, mais tout autre incident aurait eu tôt ou tard le même effet et eût déterminé l'incendie.

Aujourd'hui que le Sud est désarmé, les radicaux du Nord poursuivent infatigablement le but de leur politique. Le président Johnson est un sujet de sympathie pour les Etats vaincus; le parti radical décide qu'il faut le mettre en accusation et en faire justice aux pouvoirs constitutionnels. Les droits de ces Etats ont été annulés par une amnistie qui devrait être un contrat sacré; leur souveraineté aura réservée par le fait évidemment violent, à un titre d'égalité foyale, dans le sein de la patrie commune, les radicaux veulent les réduire à la condition inférieure de territoires coloniaux, en les privant de toutes les garanties de la liberté publique et de la liberté individuelle.

Nous avions raison de dire que, dans cette lutte terrible entre le Nord et le Sud, ce n'était pas la cause de l'esclavage qui était en jeu, mais bien celle de l'indépendance et des libres institutions de la République américaine.

Cette sage pondération de pouvoirs et attentivement organisée par le génie de Washington, s'adantait sous la Chétaeau ou sagire le parti radical.

Cette indépendance des Etats, qui a été le fondement même de la Confédération américaine, des sauvegarde et vital des plus sacrés principes les plus essentiels. Nous sommes arrivés à la veille de voir s'établir en Amérique une Convention toute puissante qui concentrera dans ses mains tous les pouvoirs, qui, sous la forme d'une Assemblée unique, absorbra fatalement dans l'autorité souveraine d'un seul dictateur ou d'un monarque.

Ainsi, tandis qu'en Europe un mouvement libéral pousse les peuples dans les voies de progrès, en Amérique, un mouvement réactionnaire force le développement des institutions et les pratiques et compromet les droits sacrés de la liberté. C'est là un contraste auquel l'opinion publique était loin de s'attendre.

(*France du 6 février.*)

EMEUTES EN BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, en date du 3 février:

"Il n'est que trop réel que les ouvriers des houillères du Hainaut ne se sont pas contentés de se mettre en grève, comme la presse l'a dit sur les conditions le leur permet. Ils ont démoli les machines et arrêté les grilles des fours à puddler, et ils ont forcé les maîtres de forges à cesser tout travail.

La gendarmerie est montée immédiatement à cheval; mais, à chaque endroit, elle n'a pu qu'observer les événements jusqu'à l'arrivée de quelques pièces d'infanterie.

"Une colonne de cette dernière a atteint la troupe à coups de pierres. Cette soldatesque a eu une très grande patience, et on n'est qu'à la dernière extrémité qu'on voyant une quinzaine de leurs camarades atteints par des projectiles (quelques-uns grièvement), qu'ils ont fait usage de leurs armes. Trois ouvriers ont été tués et un autre blessé.

"Le bal du samedi au dimanche a été assez calme, et le dernier télégramme daté de dimanche, 4 heures de l'après-midi, constate qu'aucun désordre ne s'est manifesté dans la journée. Cette dernière, lundi, inspire quelques inquiétudes.

Il est probable que le *Peuple* et l'*Etendard*, journaux de la bande de désagrément quand il s'agit de la Belgique, sténographieront avec enthousiasme ces nouvelles, et à la défaillance des classes ouvrières. Il est tout de se mettre en garde contre ces interprétations malveillantes. L'agitation qui un bout de trois ou quatre jours aura probablement apaisée, n'a absolument rien de politique. Aucun cri séditieux n'a été poussé.

"De moment en moment de nouvelles troupes arrivent sur les lieux du désordre. Le gouverneur de la province de Hainaut s'est rendu à Marchienne."

Bruxelles, 7 février, soir.

D'après une dépêche de Marchienne, de 6 au soir, publiée par l'*Echo du Parlement*, l'agitation et les rassemblements commencent à diminuer.

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Adoption finale de la Taxe sur le Coton.

Elle est fixée à deux cents et demi la livre.

La Mise en Accusation prise au sérieux.

Reprise du Coton.

Bruits de Guerre dans l'Inde.

Liverpool, 2, au soir—Le coton a pris une activité qui annonce une tendance à la hausse. Le middling Upland a clos à une hausse de 1/8 d. Dernière cote 13 1/2 d. Ventes 12,000 balles.

Londres, 2—Consols 91, bons 73 3/8.

Le ministre des colonies a donné un démenti sur des raisons qui se rattachent à la question de la réforme.

Le nouveau bill de réforme sera présenté au parlement le 11 du courant.

On dit que des dépêches reçues ici annoncent que la guerre a éclaté dans l'Inde.

Berlin, 3—Le roi de Prusse a donné un banquet aux membres du parlement allemand du Nord.

New York, 2—Arrivée le Morrimack et le Gen. Grant de la Nouvelle Orléans.

Washington, 3—Le Sénat s'est engagé dans une séance exécutive.

La Chambre signera les bills curolés ce soir.

New-York, 3—Le capitaine Olney a été forcellement déchargé.

Washington, 3—Le Sénat a adopté le bill de la Chambre qui augmente le droit sur le charbon.

Le bill d'indemnité a passé et va au Président. Entre autres choses il interdit aux Cours civiles d'Etat, fédérales et municipales, de prendre aucunes poursuites pour actes faits sous proclamation ou ordres militaires.

Voici la liste des sénateurs qui ont voté contre le bill de Sherman, Buckalew, Cowan, Davis, Dixon, Doolittle, Hendricks, Nesmith, Morton, Patterson, Saulsbury, Absolu Brown, Guthrie, Van Winkle et Wright.

Voici la liste des membres qui ont voté "non" à la Chambre sur le bill de Sherman. Ancona, Rogers, Boyer, Campbell, Chandler, Cooper, Dawson, Denison, Eldridge, Finck, Ghoderner, Goodyear, Hale, Harding du Ky, Harris, Hawkins, Wise, Hogan, Hubbell de New York, Humphrey, Hunter, Jones, Kerr du Ky, Kuykendall, Lebond, Leftwich, Marshall, McCullough, Niblack, Nicholson, Noel, Phelps, Radford, Robert, Rogers, Rousseau, Sharkin, Spaulding, Stiltwell, Kone, Taber, Taylor du Tenn; Taylor de New York, Thorton, Trimble, Ward du Ky, et Wilson.

Le bill des allégations législatives a passé.

On a demandé un comité de conférence sur le bill des allocations postales.

Le bill refusant le droit à intérêt compris a passé à la Chambre avec l'amendement du Sénat.

Un membre du Nebraska a participé hier au vote.

Thomas, qui a contesté le siège d'Arvell, a été mis en solaire et au milieu depuis qu'il a commencé la lutte, ce qui a été élevé à $1,000. Arvell retient son siège.

Le nouveau tarif sur la laine est de 12 cents par livre et 10 pour cent ad valorem, 10 p. cent sur les qualités inférieures et 10 p. cent ad valorem.

Le bill de taxe adopté en dernier lieu fixe la taxe sur le coton à 2 1/2 cents par livre.

Le comité judiciaire a fait son rapport. Immédiatement après, le comité, sur la mise en accusation, lui a donné les instructions. Ashley a présenté des faits à l'appui de ses accusations. Le comité a travaillé sans interruption. Ses recherches ont porté sur toute la période écoulée depuis le 1er Janvier 1865. Les témoignages ont été déposés au bureau du secrétaire pour l'usage du comité de prochaine session. Aucun de ceux qui ont été rassemblées pour justifier et exiger une investigation ultérieure.

Boyer soumet un rapport de minorité. Il dit que toutes les preuves ont été soigneusement examinées et qu'il n'y en a pas une à l'appui de l'accusation. La mise en accusation est tout à fait sans fondement d'après toutes les preuves qui ont été recueillies par le comité, qu'on ne peut accuser cependant d'avoir manqué d'activité ou de zèle. Il ne recommande aucune autre action ultérieure; comme de nature à exciter impudemment le pays.

Le bill de 40 jours est confirmé comme ministre à Paris et Hugh Ewing, comme ministre à la Haye.

Boston, 3—L'assurance de la Marine et de l'Equitable Life qui existait depuis 28 ans a fait faillite.

Washington, 3—Le comité judiciaire rapporte qu'il est forcé de dire que les officiers du gouvernement ont fait toute diligence pour arrêter Surratt.

On annonce qu'on allait envoyer la prisonnière Surratt à Washington. Elle est très malade et ne peut être déplacée sans danger pour sa vie.

Le bill est prêt pour être présenté au Président.

Le Sénat s'engage dans une séance exécutive.

CHAMBRE—Les délibérations n'ont intéressé qu'un moment où le message du veto a été reçu. Les galeries étaient foulées de monde.

Le Président dit: J'ai examiné le bill dont la lecture vient de donner un gouvernement plus effectif aux Etats rebelles, sujet dont l'importance transcendante éveille la plus profonde anxiété. Je ne puis acquiescer aux dispositions du bill, par des raisons si graves, qu'en exposé de ces raisons influera, je l'espère, sur les patriotes et les hommes d'Etat.

Le bill place dix Etats sous la loi militaire. Le Président combat la proposition. Ses informations montrent que les populations sont unies en ce qui concerne la paix et désirent le retour de la paix. Le bill montre que son objet n'est pas la paix.

La représentation sera permise sans égard pour la sureté de la vie et des propriétés, après que les Etats auront adopté des mesures évidemment destructives.

Le pouvoir de pardonner pour le bill est admis par le bill lui-même comme faisant. Le gouvernement militaire est établi non pour prévenir le crime, mais pour punir. Le bill est sans longs odieuses choses qui, par son caractère, son étendue et son objet, est sans précédention autoritaire et dangereux pour les principes de la Constitution et la destruction de notre liberté au chemin actuelle.

Le pouvoir donné à un brigadier-général est celui d'un démagogue absolu. Le veto qui met le bill déterminé les droits de personne et de propriété, dispose des terres et des biens dans son propre intérêt. Il fait la même son propre code criminel. Tout ce qu'il trouve criminel est crime. Toute personne qu'il condamne est coupable. Il n'est pas plus tôt fait que fait que rapport. Il peut dissoudre les cours et faire des juges et des jurés des criminels. Ses cours militaires sont de sa propre façon. Les officiers sont de sa création et sont subordonnés à sa volonté par la durée du gouvernement d'un seul, de semblables juges diviseraient la responsabilité de la même façon que les autres. Les appointements, disent-il, pourraient être augmentés par humanité; introduites dans le bill pour protéger les officiers, sont inacceptables.

Chaque officier peut définir la cruauté suivant son propre tempérament. Le bailleau, le fouet, la boulet et la mutilation sont au choix du commandant militaire. Sous les clauses de ce bill il peut condamner à mort sans forme de procès, civil ou militaire. Le pouvoir de l'Exécutif d'autorité donnée à l'officier équivaut à un despotisme absolu, aggravé par le pouvoir de déléguer ce despotisme à ses subordonnés; le bill déclarant qu'il pourra être révoqué par le Président, s'il refusé aux mois anglais pendant 500 ans. Pendant tout ce temps le peuple paraîtra le langage et les habitudes de la liberté. Elle ne sera plus. Elle réduit la population de 10 Etats, sans distinction de couleur, de sexe ou de condition, à un esclavage abject et dégradant.

Un peut répondre que nos officiers sont justes et humains. Sans aucun doute, ils le sont comme les citoyens des autres classes; mais l'histoire du monde est là pour nous dire que ni ni elle ne résistait à montrer le danger d'une autorité sans frein, presque toujours tyrannique quand le chef est un soldat habitué par ses puissance humaine. Elle a été exagérée en Hongrie et en Pologne, et a ce pour résultats des souffrances qui ont excité les sympathies du monde entier. En Irlande bien que soupçonné par les principes de la loi anglaise, elle a causé des cruautés qui ont été dénoncées avec indignation. La Convention nationale française a été déposée par les mêmes horribles envoya dans les départements, des mesures, des meurtres et des atrocités s'en suivirent. Un pareil gouvernement ne cède jamais à ce que la loi ne requière pas.

Avons-nous le pouvoir d'établir et de mettre à exécution cette mesure? Certainement si nous voulons abandonner la Constitution et si nous reconnaissons nos limites."

Le reste du message contient une argumentation sur quelques constitutionnelles qui abonde en distinction et mettre encore plus.

Le président de la Chambre, pour empêcher les discussions, le recourir aux dispositions, a décidé que la motion de faire lire le bill pour empêcher le règlement, et le bill a été adopté pardonne le vote.

New York, 2 mars — Le coton est lourd et offert à la baisse. Ventes de 2,000 balles. Middling uplands, 30 à 31 1/2c.

Farine lourde et sans changement; blé lourd; maïs ferme à la clôture à $1 05 à 1 09 pour mêlé de Chicago. Pork plus ferme à $23 à 23,50, pour mess nouveau, térébenthine, 71 à 73; résine, 4.50 à 9.00.

Washington, 2 mars—Le bill sur les places a passé dans les deux Chambres.

Le bill de Sherman est devant le Sénat. Hoverdy Johnson maintient sa position et dit qu'il n'est que ordonnance de conformation dans la mesure.

L'éloquence démocratique vise à lui principalement. Il n'y a aucune disposition à traiter le bill jusqu'à la clôture de la session. Un vote est attendu immédiatement.

Une tragédienne de Vienne, Mlle Wolter, est mariée au comte O'Sullivan; une autre Polka viennoise Mlle Fontelize, se marie à un prince de Tour et Taxis, tandis qu'un autre membre de la même famille, le prince Paul, épouse une soubrette du théâtre de Munich, Mlle Kreutner.

"Le prince parti, il y a quelques jours, incognito pour la Suisse, et de là il adresse à son père, qui réside à Hatisbonne, une lettre commençant ainsi: "Au reçu de la présente, je suis marié.

"Aujourd'hui, quand on faroser vous demande à Munich: Quel est le plus pauvre des princes de l'Allemagne? et que vous ne savez pas répondre, et se hâte d'ajouter: C'est le pauvre Paul du Tegia parce qu'il est allé vivre en Suisse avec un *kreutzer*."

Edition d'hier.

CHEMIN DE FER DU SUD-EST.—Tel est le nom donné par la nouvelle compagnie à l'ancien chemin de fer du golfe du Mexique. Réjouissons-nous donc habitants et dignes citoyens du Troisième District, notre ancien chemin de fer va, sous un nom nouveau, vous être rendu plus brillant qu'il ne le fut jamais, et plus étendu de beaucoup, car il sera prolongé jusqu'au Nlle Miss Bayou, et qui lui fera traverser 20 milles de plus. Le chemin du Sud Est, développé ainsi, prendra du sang respectable parmi les grandes voies ferrées de la Louisiane et du Sud et contribuera puissamment aux progrès agricoles et industriels de cette magnifique section, de l'Etat. Du Nlle Miss Bayou on pourra se rendre par steamers en une heure à la Baie St Louis et dans les autres établissements de bains sur le littoral du golfe. Il y aura beaucoup de dépenses pour réparer l'ancienne ligne de vanne tout à fait impraticable, mais la compagnie qui en a fait l'acquisition est à même de la reconstruire tout entière, et le changement sera bientôt opéré.

Nous apprenons que les employés du futur service sont déjà nommés, et que tous, ayant été pris parmi les hommes versés dans l'exploitation des chemins de fer, possèdent une expérience et une habileté telles qu'ils feront bientôt de leur ligne un chemin d'élite et d'avoir du public. On pourra se rendre à la Plaie de